INSTITUT PASTEUR

CNR Bactéries Anaérobies et Botulisme

Support d'enregistrement	Version
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DE PRELEVEMENT POUR LE DIAGNOSTIC DE TIAC A *C. PERFRINGENS* OU *B. CEREUS*	A

Merci de compléter la fiche avec soin - à joindre à toute demande d'examen et envoyer au CNR, 25-28 rue du Dr. Roux – 75724 Paris Cedex 15

**Informations obligatoires à renseigner*

INFORMATION PREALABLE DU PATIENT

En vertu du Code de la Santé Publique et de la loi « Informatique et Liberté », chaque patient doit être informé de l'utilisation possible, par le CNR des Bactéries anaérobies et Botulisme, à des fins de recherche, et dans le respect de la confidentialité, de son ou ses échantillon(s) biologique(s) ainsi que des données qui y sont associées. En effet, le CNR conduit certains travaux de recherche en vue d'améliorer le diagnostic et les connaissances générales sur Clostridium botulinum et le botulisme. Toute recherche en matière de génétique humaine est exclue de cette démarche. Chaque patient peut, s'il le souhaite, refuser l'utilisation de ses prélèvements et/ou données personnelles à des fins de recherches.

Suite à cette information, le patient (ou pour les mineurs, le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale/pour les majeurs sous tutelle, le tuteur),

S'oppose ☐ ne s'oppose pas ☐ à l'utilisation secondaire de son (ses) prélèvement(s) et données associées, à des fins de recherche et dans le cadre de la pathologie pour laquelle il consulte.

Patient(e) / représentant(s) légal (aux) non informé(s) ☐ Motif: .....

Prélèvement HUMAIN ❒

Nom de naissance*:

Prénom* :

Sexe:

Né(e) le*:

NIR ou NIA:

Département du patient*:

Hospitalisation* : oui ❒ non ❒

Réanimation* : oui ❒ non ❒

Décès* : oui ❒ non ❒

Type d'aliment suspecté*:

Nombre de cas*:

Collectivité : oui ❒ non ❒

Si oui préciser : ❒ EHPAD ❒ Crèche ❒ Autre

Date du repas suspect*:

Date de début des symptômes* :

Signes cliniques* :

❒ Diarrhée ❒ Vomissements

❒ Autre (préciser):

Bactérie à rechercher en priorité (en cas de négativité de l'un, le CNR recherchera l'autre) :

❒ *Clostridium perfringens* ❒ *Bacillus cereus*

Médecin/Biologiste destinataire des résultats :

Nom, téléphone (ligne directe) et adresse complète*

E-mail MSSanté du secrétariat si possible*:

Tél : **Fax :**

Prélèvement AUTRE (préciser) ❒

Origine*:

Observation:

Le Centre National de Référence des Bactéries Anaérobies étant informatisé et n'ayant pas de contact direct avec les patients qui s'adressent à votre laboratoire, nous vous remercions d'informer ceux-ci de leur droit d'accès et de rectification des informations les concernant (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978).

CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE DES BACTÉRIES ANAÉROBIES ET DU BOTULISME
25-28, rue du Dr. Roux 75724
Paris Cedex 15 France

Email : **cnranaerobies@pasteur.fr**

	Téléphone	Fax
Laboratoire	+33 (0)1 45 68 83 10	+33 (0)1 40 61 31 23

Le Centre National de Référence des Bactéries Anaérobies et du botulisme prend en charge le diagnostic des TIAC dans les conditions pré-analytiques suivantes :

Type d'échantillon	Milieu de transport	T°C de transport	Délai d' acheminement	Délai de rendu de résultat	Informations spécifiques
Prélèvements biologiques	**Selles** : Récipient **hermétique** (type pot à coproculture)	5 +/- 3 °C	≤ 4 jours	1 Semaine	Consulter les pages web du CNR Et/ou Contacter le CNR
Aliment	50 grammes minimum dans un récipient **hermétique** (type pot à coproculture)				

1. Le questionnaire au verso doit être correctement rempli et joint obligatoirement au prélèvement.
2. Le conditionnement des envois doit être conforme aux exigences réglementaires applicables aux substances biologiques périssables infectieuses.

Le CNR Bactéries anaérobies et botulisme réalise une PCR ciblant les gènes codant les toxines entéropathogènes des bactéries Clostridium perfringens et Bacillus cereus uniquement. La recherche des toxines préformées n'est pas réalisée au CNR.

L'identification de l'aliment responsable de la TIAC est d'un grand intérêt en santé publique et a pour but d'éviter l'apparition de nouveaux cas.

Le Centre National de Référence des Bactéries Anaérobies étant informatisé et n'ayant pas de contact direct avec les patients qui s'adressent à votre laboratoire, nous vous remercions d'informer ceux-ci de leur droit d'accès et de rectification des informations les concernant (Loi N°78-17 du 06 janvier 1978).